

COMMUNE DE FLÉRÉ LA RIVIÈRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes

ORDRE DU JOUR :

1. Demande de DETR et DSIL 2022 :

Le Conseil décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre de la DETR et au titre du DSIL, pour la création d'un Pub / Guinguette / Multiservices au plan d'eau

2. Garantie d'emprunt SCALIS :

Le Conseil Municipal s'engage pendant la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt souscrit par la SCALIS auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 8 logements situés rue Neuve et rue du 8 mai

3. Financement du Fonds d'Aide aux Jeunes :

Le Conseil accepte le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2022.

4. Questions diverses :

Le Conseil remercie Madame Evelyne Mariou pour avoir mis à la disposition de la commune, son matériel de coiffure et avoir accepter de continuer son activité dans le local situé rue de l'église dans l'attente de trouver un repreneur

La commune recherche un homme ou femme pour l'entretien des salles communales ainsi que l'état des lieux entrant et sortant en cas de location des salles

Monsieur le Maire a donné lecture de la carte de remerciement de M. et Mme Nivet pour la récompense de la commune au concours des maisons fleuries

Le Maire,

Michel BRAUD

